

MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance EXTRAORDINAIRE des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie, tenue lundi le 24 octobre 2022 à 20 h au 57, rue Laroche.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, Josée Castonguay, conseillères, et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance.

**AVIS SPÉCIAL DE CONVOCATION ET CERTIFICAT**

*Le directeur général et greffier-trésorier fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été transmis à tous les membres du conseil.*

**2022-10-372**

**VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
ET RÉSOLU

Que la séance extraordinaire soit ouverte à 20 h.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-10-373**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée  
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet  
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Travaux de réfection de voirie – litige;
2. PIIRL – réseau prioritaire admissible;
3. Arrêt-neige;
4. Personnel.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-10-374**

**TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE 2022 – LITIGE**

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a été notifié, par voie de mise en demeure, que des correctifs aux travaux réalisés devaient être apportés, le 23 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE ladite mise en demeure exige la correction de ces déficiences au plus tard le 14 octobre 2022 à 17 h;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé que les correctifs n'ont pas été réalisés dans les délais impartis.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier à négocier une entente à temps/matériel, pour un montant n'excédant pas le montant maximal prévu par le code municipal pour l'octroi d'un contrat de gré à gré, pour réaliser la correction des déficiences par d'autres, aux frais de l'entreprise 9306-1380 Québec inc.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-10-375**

**PIIRL – RÉSEAU PRIORITAIRE ADMISSIBLE**

CONSIDÉRANT QU'il avait été établi, lors de l'élaboration du PIIRL, que le réseau prioritaire de la municipalité était composé, entre autres, de la réfection d'une longueur de 5 213 mètres sur le rang Saint-Henri;

CONSIDÉRANT QUE des travaux majeurs ont été effectués sur le rang Saint-Henri au cours des deux dernières années, permettant ainsi de procéder à sa réfection totale.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
ET RÉSOLU

De remplacer les travaux prévus sur le rang Saint-Henri par ce qui suit, soit :

- Montée D'Autray : 2 760 mètres
- Rang Saint-François (à partir des limites de Lavaltrie : 2 453 mètres)

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-10-376**

**ARRÊT-NEIGE**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet  
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 7 500 \$ (taxes nettes) pour l'installation d'arrêts-neige au Pavillon Clément-Loranger.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-10-377**

**PERSONNEL – EMBAUCHE – RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié une offre d'emploi pour un poste aux ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, et madame Amélie Beuparlant, directrice du Service des finances, et madame Emma Turcotte de la FQM, ont mené le processus de sélection.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal, suite à la recommandation du comité, procède à l'embauche de madame Cynthia Lanthier à titre de responsable des ressources humaines, et ce, selon les termes négociés et les conditions prévues à la politique-cadre en vigueur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS : AUCUNE QUESTION

**2022-10-378      LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 20 h 5.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

---

André Villeneuve, maire

---

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

*Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

*André Villeneuve, maire*